

Commissions scientifiques spécialisées Inserm : le SNPTES favorable à une évolution dans le respect des instances démocratiques

Publié par le SNPTES

Le renouvellement prochain des commissions scientifiques spécialisées (CSS) a été envisagé dans la perspective du plan stratégique de l'Inserm. Le SNPTES n'est pas opposé à une évolution de ces commissions scientifiques spécialisées. La réduction du nombre de CSS aurait pu engendrer une difficulté lors des évaluations. Cependant le passage de 9 à 6 va dans le sens de l'évolution des disciplines scientifiques de l'Inserm.

Près de la moitié des candidats se présentent au moins à deux commissions, engendrant ainsi une difficulté d'évaluation. Le SNPTES note que pour compenser la diminution du nombre de commissions, il y a une augmentation du nombre d'élus, il sera possible également de recourir à la possibilité de solliciter des experts extérieurs.

Le SNPTES, du fait des ramifications entre l'INSERM, les universités et les centres hospitaliers universitaires (CHU), pense que la cohérence de site et de recherche nécessite cette évolution.

Le 9 décembre 2015